Zeitschrift: Tsantsa: Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft

= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera

d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 6 (2001)

Artikel: L'amour à mort : unions binationales en ex-Yougoslavie

Autor: Girod, Isabelle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1007417

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'amour à mort



Unions binationales en ex-Yougoslavie

Isabelle Girod

Les deux expériences d'union des Slaves du Sud (Yougoslavie) se sont soldées par un éclatement et une affirmation centrifuge de l'appartenance nationale de chaque communauté constitutive de la royauté (1919-1941) puis de la fédération socialiste (1946-1991). Cet article se propose de découvrir comment cette réalité plurinationale s'est traduite dans le régime matrimonial. Nous présenterons un bref récit de vie, recueilli en Istrie en 1998 auprès de deux générations d'une même famille, ainsi que les incidences de la dernière guerre sur l'intimité conjugale. Nous verrons le point de vue des acteurs mais aussi l'influence des conditions sociales et politiques engendrées par la guerre et la dislocation de la Fédération yougoslave en Etats-nations indépendants. Si la notion de mixité nationale n'a jamais disparu malgré la commune citoyenneté des habitants de la Yougoslavie, la guerre a contraint la plupart des couples mixtes à repenser leur hétérogénéité nationale et conduit bon nombre d'entre eux à une impasse: divorce, exil ou assimilation d'un des deux conjoints.

Parler de mariages mixtes en ex-Yougoslavie, c'est achopper, peut-être plus qu'ailleurs, à la nécessité de clarifier certains termes et certaines données juridicopolitiques propres à l'histoire yougoslave. Dominique Schnapper, dans son introduction au livre Liberté, égalité, mixité... conjugales (Philippe et al. 1998: ix), affirme que «lorsque la citoyenneté est la source de la légitimité politique et du lien social, la notion même de mixité devrait disparaître». Si cette affirmation est peut-être opportune en ce qui concerne les pays de l'Europe de l'Ouest, bien que les aléas de la construction d'un espace européen commun puisse nous en faire douter, elle ne l'est guère en ce qui concerne la Yougoslavie. Malgré un désir répété «d'unité et de fraternité», la Yougoslavie titiste n'a pas réussi à créer les conditions d'une citoyenneté capable de dépasser les particularismes nationaux des différentes communautés en présence.



Nations et nationalités en Yougoslavie

Le projet d'unification ou de fédération des Slaves du Sud était en gestation depuis le XIXe siècle. Ses promoteurs y voyaient une issue à la domination de l'empire austro-hongrois et de l'empire ottoman dont les Serbes étaient sortis lors des guerres balkaniques de 1912-1913. La forme politique n'était pas encore arrêtée mais l'issue de la Première Guerre mondiale en accéléra l'édification.

En décembre 1918, le «Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes» fut créé avec l'approbation des vainqueurs de la Première Guerre mondiale qui y voyaient un rempart contre l'extension du communisme récemment instauré en Russie.

Pourtant, les dissensions ne tardèrent pas: le Monténégro fut rattaché à la première Yougoslavie au prix de combats importants entre défenseurs de l'indépendance et partisans du rattachement; les Albanais du Kosovo s'insurgèrent à l'idée d'être rattachés à un royaume slave et une partie des Croates se sentirent lésés par cette unification perçue comme unilatérale. Le Parti paysan croate, dirigé par Stjepan Radic, mena d'abord une lutte parlementaire puis nettement contestataire suite à l'assassinat de son député en 1928. Le parti communiste quant à lui, créé en 1919 et interdit en 1921, combattit ce qu'il considérait comme «une prison des peuples». Dès 1929, le royaume adopta le nom de Yougoslavie et c'est sous le pouvoir dictatorial de la dynastie serbe des Karadjordjevic que se développèrent les luttes entre centralisme royal, affirmation indépendantiste et opposition républicaine, comme l'expose Dobrica Cosic¹ (1990) dans sa fresque romanesque décrivant le royaume peu avant la Seconde Guerre mondiale.

Cette guerre creusa encore les tensions déjà perceptibles dans le royaume et créa la partition de la population slave du Sud entre des Croates partisans d'un «Etat croate indépendant» sous la poigne de Pavelic (oustachi), des Serbes royalistes, regroupés dans les rangs tchetniks du général Mihaïlovic, et les partisans titistes, toutes nationalités confondues, regroupés dans un Front populaire.

Pour surmonter les brisures et les haines politiques, souvent amalgamées à des haines identitaires, les dirigeants titistes ont adopté la Constitution de 1946 en affirmant l'unité citoyenne d'une Fédération socialiste plurinationale. Dans l'esprit des dirigeants, le développement de l'économie et sa juste répartition entre les différentes régions devaient être le garant, la base structurelle sur laquelle l'unité citoyenne pourrait se développer au détriment de l'appartenance nationale perçue comme centrifuge.

D'où une situation complexe et déroutante pour les chercheurs habitués à l'adéquation entre nationalité et citoyenneté. La Constitution yougoslave, adoptée en 1946, distinguait la citoyenneté yougoslave (drzavljanstvo) de la nationalité (narodnost). Les cinq nations (narod) reconnues comme constitutives de la Yougoslavie étaient les nations slaves: slovène, croate, serbe, monténégrine et macédonienne. Dans chaque république n'étaient considérés comme minoritaires que les membres d'une communauté dotée d'un Etat à l'extérieur (Albanais du Kosovo, Hongrois de Voïvodine, Italiens d'Istrie et de Dalmatie). Par contre, les Serbes de Croatie ne constituaient pas une «minorité serbe» puisqu'ils étaient un des peuples constitutifs de la Yougoslavie comme de la République croate. Il en était de même en Bosnie, reconnue comme la République de tous les peuples constitutifs, d'abord Serbes et Croates et, dès 1974, Musulmans. Dans la constitution était donc affirmé le caractère multinational des Républiques et de la Fédération. Les habitants avaient des droits de citoyens de la Yougoslavie et de citoyens de la République où ils vivaient. Pour reprendre l'exemple de la République croate, les autorités étaient donc les représentantes du peuple croate, du peuple serbe et de la minorité (allogène) italienne. Une des premières mesures du président Franjo Tudjman en 1991 fut d'abolir le statut de peuple constitutif de la Croatie aux Serbes vivant sur

¹ Dobrica Cosic, écrivain serbe, fut exclu du Parti communiste en 1968 sous l'accusation de «nationalisme serbe». Il est l'un des auteurs du célèbre Mémorandum de l'Académie des sciences et des arts de Belgrade (1986) que Milosevic utilisa pour asseoir son pouvoir. De juin 1992 à mai 1993, Dobrica Cosic fut président de la nouvelle Yougoslavie (Voïvodine, Serbie et Kosovo). Il fut rapidement écarté du pouvoir à cause de ses positions en faveur d'un règlement pacifiste de la situation des Serbes en Bosnie. Cette mise à l'écart le fit rejoindre l'opposition dans le mouvement estudiantin Otpor (Dérens et Samary 2000: 71-73).

son territoire et de réduire leur statut à celui d'une minorité (Dérens et Samary 2000: 233-238).

Renforçant la décentralisation administrative, de pair avec le développement de l'autogestion, les germes du particularisme reprirent quelques forces dans l'élection des pouvoirs de chaque République. L'autorité de Tito avait permis de répondre aux velléités particularistes, voire nationalistes, du Printemps croate (1971) ou des manifestations des Kosovars albanophones revendiquant la reconnaissance de leur province en République. Il réprima durement les responsables politiques (purges et emprisonnements) tout en intégrant dans la Constitution de 1974 quelquesunes de leurs revendications. Pourtant, l'espoir de voir se créer une identité yougoslave n'a pas survécu aux crises économiques et politiques qui ont secoué le pays dès les années quatre-vingt.

Quelle mixité?

Mais comment cet imbroglio juridicopolitique s'est-il traduit dans la quotidienneté des couples? Je me propose de découvrir comment était vécue la mixité et quel était son rôle dans la construction de l'identité yougoslave à partir d'un récit de vie qui concerne un couple formé d'une épouse italo-istrienne (donc membre d'une minorité) et du mari serbe d'Herzégovine ainsi que l'union contractée par leur fils.

La femme que j'ai longuement côtoyée m'a fait un récit assez détaillé de sa réalité matrimoniale, le mari étant décédé depuis quelques années déjà. Anna, jeune femme élevée dans un milieu italophone, est tombée amoureuse «d'un marin croate». De fait, ajoute-t-elle, «il était serbe d'Herzégovine mais, pour nous, Italiens, tous ceux qui parlaient une langue slave étaient croates». Née dans un village proche de la côte istrienne, elle suivit toute sa scolarité en italien (c'était l'époque du fascisme mussolinien). Elle ne m'a jamais fait mention de réactions familiales face à son

choix d'épouser un serbe, par contre le fait qu'il soit officier de marine a semblé plus «dangereux» aux yeux de ses parents car, dit-elle, «les marins avaient la réputation d'hommes peu fiables qui engrossaient les filles et disparaissaient». De plus, un gradé dans la marine était forcément membre du Parti pour accéder à ce grade et, en corollaire, était «sans Dieu» ce qui était aussi inquiétant aux yeux de la famille que les mœurs dissolues des hommes de mer.

Ils se marièrent et eurent rapidement un enfant. Durant les cinq premières années de leur vie de couple, le mari étant le plus souvent en mer, Anna est restée au village et a élevé leur fils dont le prénom, Alessandro, ne masquait pas l'ascendance italienne.

Après ces cinq années, la famille s'installa à Pola où le mari prit le rôle de juriste dans le grand chantier naval d'Etat. Leur fils commença sa scolarité à l'école croate. Il aurait été impensable pour un membre du Parti de mettre son fils à l'école italienne, «cela lui aurait coûté sa carrière» commente-t-elle. C'est aussi au moment de leur déménagement qu'Anna se mit à l'apprentissage du croate, «avec peine», dit-elle, alors que son mari avait facilement appris l'italien, preuve à ses yeux de son ouverture d'esprit et de son nonconformisme par rapport à la ligne partisane qui, rappelons-le, tout en ayant reconnu des droits aux minorités allogènes, n'en favorisait pas activement leur extension. Elle ajoute qu'à Pola, ils habitaient dans un locatif pour les cadres du chantier naval majoritairement serbes et croates, tous slavophones, et qu'elle a eu droit à des remarques peu amènes quand elle parlait italien à son fils. Dans les années soixante, la méfiance était encore vive par rapport aux italophones facilement suspectés de sympathie fasciste. C'était l'époque de l'adéquation italofasciste et slavo-communiste. Ainsi le mari aurait dû signaler toute visite en provenance d'Italie, ce qu'il s'est toujours refusé à faire. Aujourd'hui, il repose dans le cimetière du village de son épouse. Sur sa tombe, il n'y a pas de croix; bien que de religion orthodoxe il était athée convaincu



me dit son fils qui a choisi d'y mettre une stèle en bois sur laquelle il a peint une guirlande de fleurs et gravé ces quatre mots définissant à ses yeux la vie de son père:

médaillé de la résistance interné en camp de concentration officier de marine juriste.

Aucune mention de sa nationalité serbe mais le souvenir d'une trajectoire politico-professionnelle. Le père est d'ailleurs décédé durant la guerre qui enflammait la Bosnie et sa veuve me répéta souvent que cette guerre l'a tué tant il était désespéré de cette nouvelle flambée nationaliste.

L'essentiel dans le souvenir familial repose donc sur les différences de langue à l'intérieur du couple: l'italien entre le fils et la mère, le serbo-croate entre le fils et le père ainsi que comme langue sociale, enfin un mixte des deux entre les parents; et également sur l'appartenance au Parti qui a contraint les parents à mettre leur fils à l'école croate/yougoslave et le désespoir ressenti par le père face au réveil nationaliste.

L'unité du couple, hormis le partage du sentiment amoureux, se vivait par une commune adhésion au système, non sans quelques distances critiques, le père ayant quitté le Parti bien avant sa mort. Cette commune adhésion idéologique au système socialiste a probablement atténué les effets de leur hétérogamie ou «mixité sociale», élément sûrement important dans une Fédération socialiste. Anna est issue d'une famille de propriétaires terriens. Son grand-père possédait déjà une grande maison et des terres en abondance qu'il louait aux paysans du village tout en produisant lui-même du vin et de l'huile d'olive. C'était une famille aisée aux yeux des paysans qui m'en ont parlé. Famille italophone depuis de nombreuses générations même si la grand-mère, venue des terres intérieures, avait dû apprendre l'italien en se mariant. Les chassés-croisés linguistiques ne datent pas d'aujourd'hui... Après la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement entre 1954 et 1956, lors du dernier exode massif des Italiens, cette

famille a choisi de rester en Istrie et n'a visiblement guère souffert de la répartition des terres et des différents remaniements cadastraux. Il semble que la mère d'Anna, première sage-femme du village, ait eu de la sympathie pour le nouveau régime de même que sa fille. L'origine sociale modeste du mari, aux dires de sa veuve qui raconte volontiers ses visites à sa bellefamille en Herzégovine, fut «compensée» par son parcours valeureux, héros partisan et membre influent du Parti. L'origine «bourgeoise» (dans la phraséologie en vigueur à l'époque) aurait sans doute pu être un facteur de soupçon de «mixité contre-régime» mais Anna ne l'a jamais mentionné.

J'ignore quelle a été la nationalité déclarée de leur fils: deux possibilités en vigueur à l'époque permettaient soit de le déclarer yougoslave (surmontant ainsi la binationalité parentale), soit, et c'était la solution la plus courante, lui donner celle de son père². En effet, seul un tiers des couples mixtes choisissait la nationalité de la mère et 12% celle de yougoslave (Morokvasic-Müller 2001: 38). L'incidence des couples mixtes sur l'émergence d'une nationalité yougoslave semble donc avoir été modeste. Aujourd'hui, après cette dernière guerre, le jeune homme qui est retourné vivre au village de sa mère avec sa famille affirme, énervé, qu'il se refuse à choisir une quelconque nationalité: «je suis tout [c'est-à-dire serbe, italien d'Istrie et yougoslave] ou rien, même si c'est inconfortable». Pourtant, en 1991, chaque citoyen du nouvel Etat croate a dû déclarer sa nationalité pour recevoir son passeport. L'épouse a donc choisi de le déclarer italien, ce qui s'est soldé par une vigoureuse scène de ménage.

La binationalité de ce jeune couple semble avoir pris une importance accrue dans leur relation, comme un écho intime des dissensions sociales. Ainsi, le fils affirme parfois de manière volontairement provocatrice sa «serbitude» tout en dénonçant le nationalisme en vigueur partout en ex-Yougoslavie. Son propre couple n'a pas été épargné par cette nécessité d'autodéfinition. En effet, il a épousé une femme croate, originaire de Rijeka qui, depuis

² Avant 1991, on comptait environ 13% de mariages binationaux (Morokvasic-Müller 2001: 29). son choix matrimonial, a appris l'italien. Le couple a choisi de mettre leur fils à l'école italienne, non pour des raisons d'appartenance nationale mais parce que les classes des écoles italiennes sont plus petites et permettent un suivi pédagogique qu'ils ont jugé préférable pour leur enfant timide et réservé. Lorsqu'il était bébé, comme les deux parents travaillaient, le petit passait ses journées chez ses grands-parents, et a donc parlé l'italien avec sa grand-mère à laquelle il est très attaché. C'est pourquoi sa mère me disait, à mon grand étonnement, que son fils était de langue maternelle italienne alors qu'elle ne s'adressait à lui qu'en croate. Quant au prénom, ils ont choisi celui de Marko où seul l'orthographe permet de voir l'origine slave.

Ce jeune couple, touché comme bien d'autres par la grave crise économique sévissant en Croatie, vit des moments de tensions importantes. Celles-ci se traduisent parfois par des discussions enflammées dont le contenu politique vient exacerber l'énervement provoqué par une quotidienneté difficile mais somme toute courante et banale.

Bien que tous deux se disent écœurés par le nationalisme de Milosevic et de Tudjman, les origines «istro-serbe» du mari et croate de son épouse se sont révélées porteuses de tensions quand, parlant de la cause et des responsables de la guerre, cette femme s'emportait contre son mari qui refusait d'en faire porter clairement la responsabilité à Milosevic. Son interprétation à lui, d'ailleurs fort répandue en Istrie, était que ce sont les Kosovars qui ont provoqué l'ire serbe et qu'alors les Croates et les Slovènes en ont profité pour «se défiler». La discussion s'enflammant, elle lui rétorqua alors vertement qu'avec les Balkaniques, c'était toujours le «foutoir» à quoi il lui répondit sur le même ton qu'elle était tout aussi balkanique que lui. Cette anecdote révèle un enjeu de distinction très présent en Croatie et en Istrie qui consiste à se penser et à s'affirmer proche de l'Europe de l'Ouest – plus «civilisée» – et loin du monde balkanique - pensé comme «violent et inculte».

Quant à la différence de religion, elle ne semble avoir été d'aucun poids dans le couple parental où le père, orthodoxe, était athée et la mère catholique non pratiquante. Il faut souligner ici que l'importance de l'appartenance religieuse est un des effets de la dernière guerre (1991-1995). Durant le titisme, sans être totalement interdite, la pratique religieuse n'était guère encouragée. Une pratique ouverte se payait par une impossibilité d'ascension professionnelle et pouvait être une raison d'exclusion du Parti. Ceci dit, lors d'un mariage bi-confessionnel, la pratique en vigueur était de donner aux enfants la religion du père. Ainsi en est-il à Peroj, petit village près de Pola, constitué d'une communauté serbe du Monténégro qui a migré là il y a plusieurs siècles et s'y est installée avec le pope. On y trouve aujourd'hui encore une église orthodoxe en fonction et une église catholique, un cimetière où reposent côte à côte les morts des deux confessions. Les mariages mixtes serbo-croates y sont courants. La tenancière du petit café m'a raconté qu'ellemême avait été élevée dans la religion orthodoxe mais, ayant épousé un Croate catholique, tous ses enfants sont catholiques.

Les aléas juridico-politiques de ces dernières années se répercutent donc dans l'intimité des familles. Si, parfois, les conséquences ne dépassent guère le stade d'une dispute, il en va bien sûr très différemment des couples mixtes serbo-croates en Croatie ou en Serbie et de tout couple mixte en Bosnie-Herzégovine durant la guerre.

Les couples mixtes et la guerre

Selon Mirjana Morokvasic-Müller, dont le patronyme laisse supposer un autre type de mixité, dès le début du conflit il n'y eut d'autres solutions pour ces couples que l'exil, le divorce ou l'assimilation au groupe majoritaire. Les femmes de cou-



ples mixtes étaient vues comme traîtresses par leur propre groupe d'origine et pouvaient donc en devenir les victimes tout en risquant la violence du groupe d'origine du mari. Les cas abondent, selon M. Morokvasic, qui a interviewé bon nombre de couples mixtes déplacés, d'exemples où les femmes ont adopté des tactiques assimilationnistes en changeant leur prénom, en adoptant la pratique religieuse majoritaire et en donnant à leurs enfants des prénoms «conformes» à la collectivité du mari. Par cette stratégie, les femmes visaient à rendre leur origine nationale invisible. Ainsi cette femme musulmane (c'est-à-dire Bosniaque de religion musulmane) qui s'est choisie le nouveau prénom de Dragana après avoir épousé un Serbe. Elle souligne qu'elle est restée consciente du fait que les Serbes qu'elle côtoyait n'avaient nullement oublié son origine musulmane et que ses amis lui en voulaient d'avoir trahi «son camp» par ce

Même si, durant la guerre, les femmes d'une autre nationalité que celle de la région dans laquelle elles vivaient purent plus facilement (ou moins difficilement) être tolérées que les hommes qui dans ce cas devaient fuir, elles ont tout de même été victimes de violence de la part des hommes de leur propre groupe (comme traîtresse) ou des hommes du groupe du mari (comme «agentes de l'ennemi»). Bref, les couples mixtes ont été des cibles majeures des nationalistes de tous bords et si ces couples, à l'instar de celui d'Anna, n'avaient eux-mêmes pas accordé une grande importance à leur binationalité, la guerre s'est chargée de la leur faire découvrir3.

Les changements de prénom et de nom de famille ne furent bien sûr pas réservés aux femmes. Morokvasic cite le cas de plusieurs hommes qui ont «choisi» d'effacer une lecture trop aisée de leur origine nationale: Goran O., qui a fui la Croatie pour se rendre en Serbie, dit qu'avec son nom de famille typiquement serbe, il ne se sentait plus en sécurité en Croatie. «Mais, ajoute-t-il, dans le même temps, Goran est un prénom croate, de telle manière que mon identité nationale

n'était pas très claire. Mes collègues de travail ne l'acceptaient pas, si bien qu'ils m'ont appelé Stevan» (Morokvasic-Müller 2001: 36). De tels récits recueillis auprès d'exilés intérieurs sont abondants et même s'ils ne concernent pas tous des couples mixtes, ils montrent que des vestiges de binationalité n'étaient plus tolérés durant la guerre.

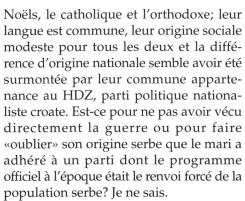
Le parcours politique des uns et des autres a durement touché les couples binationaux ainsi que les enfants issus de ces couples. Le nombre de divorces s'est élevé dramatiquement. Ceux qui ont refusé ces extrêmes ont dû habilement jongler ou plier face aux exigences du temps. Ainsi en est-il de Gordana, Serbe de Croatie, qui a épousé un Musulman de Bosnie. Elle a suivi son mari qui de membre actif du parti communiste est devenu un leader nationaliste musulman. Elle s'appelle aujourd'hui Fatima, a changé de style d'habillement, de religion et élève ses enfants avec les valeurs en cours chez les Musulmans nationalistes (Morokvasic-Müller 2001: 36). Enfin, de nombreux couples ont tenté de sauver leur union par l'exil⁴.

Conclusion

Au travers de ces témoignages émerge un faisceau de questions concernant la mixité nationale et culturelle. D'abord du temps de Tito, il semble que le sentiment d'appartenance nationale ait bel et bien survécu malgré l'idéal d'une société unie, fraternelle et socialiste. Comme toujours, ce sentiment était plus ou moins présent, conscient et important suivant les acteurs mais aussi en lien avec la situation politique. Après cette dernière guerre, la conscience nationale est devenue incontournable comme le révèle la situation d'un autre couple rencontré en Istrie. Tous deux sont originaires de Bosnie, le mari est serbe et la femme croate. Ils sont venus travailler en Istrie il y a vingt ans et s'y sont installés. Aujourd'hui, ce couple, pourtant non pratiquant, fête les deux

⁴ Pourtant, l'issue positive n'est pas garantie. Dernièrement, un couple croato-serbe originaire de la Krajina (en Croatie) s'est vu refuser l'admission en Suisse. Le mari, serbe, refuse de retourner en Croatie. Ce couple est aujourd'hui en instance de divorce, la femme rentrera avec les enfants et le mari poursuivra son chemin de migrant.

³ C'est le même processus que Primo Lévi décrit lorsqu'il souligne que ce sont les nazis qui lui ont fait découvrir sa judaïté.



Quant aux enfants des couples mixtes, la pratique majoritaire était de leur donner la nationalité du père, entraînant ainsi une perpétuation des diverses communautés plutôt que la création d'une nouvelle. Pour les prénoms, il y avait toutes sortes de choix possibles mais une des solutions souvent adoptées et qui ne concernait d'ailleurs pas seulement les mariages mixtes était de choisir un prénom international pour surmonter la désignation communautaire des prénoms traditionnels. Cette pratique était surtout en vigueur chez les dirigeants du Parti.

Assimiler la différence nationale à une différence culturelle efface abusivement la réalité beaucoup plus complexe des individus et des couples qui font un travail permanent de création culturelle en puisant dans les éléments de leur trajectoire de vie et de leurs pratiques sociales. En Yougoslavie, ce travail d'élaboration culturelle a permis à des couples (binationaux ou non) de se sentir avant tout citoyens yougoslaves et l'étude de leur trajectoire de vie montre bien que «les individus sont porteurs de fragments culturels de nature variée et composite qui débordent entités nationales, classes sociales, espaces géographiques ou géopolitiques mais aussi communautés religieuses ou linguistiques» (Alber 2000: 144).

Les tensions vécues par les différents couples mixtes sont à mon avis exemplaires de l'importance des facteurs sociopolitiques dans la manière de se penser soi-même et de penser, voire de découvrir, sa mixité conjugale. Cette dernière guerre, essentiellement due à la faillite d'un Etat et à la volonté d'en reconstruire d'autres sur des bases nationalement

homogènes, a été un puissant facteur obligeant les individus à toutes sortes de stratégies pour survivre, en s'exilant pour sauver son couple ou par l'assimilation d'un des membres. Enfin, la guerre est venue montrer en quoi la situation sociale empêche parfois les individus (ici les couples) de «bricoler» librement leur identité culturelle et c'est malheureusement les fusils, les canons et les viols qui ont décidé du sort de la mixité comme peut-être de l'amour.

Références citées

ALBER Jean-Luc

2000. «Couples mixtes et interculturalité en Suisse: interprétation des différences et différences d'interprétation», in: Jean-Luc Alber, Laurence Ossipow, Valérie Outemzabet et Barbara Waldis, Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux, p. 123-148. Fribourg: Ed. universitaires Fribourg Suisse.

Cosic Dobrica

1990. *Le temps de la mort. Le temps du mal (Tomes 1 et 2).* Lausanne: L'Age d'Homme.

DÉRENS Jean-Arnault et Catherine SAMARY 2000. *Les conflits yougoslaves de A à Z*. Paris: Ed. de l'Atelier/Ed. Ouvrières.

MOROKVASIC-MÜLLER Mirjan

2001. «Binational Ehen in Jugoslavien. Von des potentiellen Trägern des Jugoslawismus bis zum Ziel der Verfolgung und der Gewalt». Olympe. Feministiche Arbeitshefte zur Politik (Zürich) 14: 28-39.

Philippe Claudine, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand

1998. Liberté, égalité, mixité... conjugales: une sociologie du couple mixte. Paris: Anthropos.

Abstract

Love unto death: binational marriages in ex-Yugoslavia

This article sheds light on the different notions of nationality in circulation in Yugoslavia in recent years, and the correspondingly different legal-political treatment accorded to representatives of these nationalities during the last decade. Following the trajectories of a number of couples, we examine to what extent and how they live their marriages as «binational».

Auteure

Isabelle Girod, ethnologue, poursuit une recherche sur la construction de l'identité régionale istrienne.

E-mail: isabelle.girod@unine.ch

